

NEW DEAL MOBILE : une accélération du déploiement de la 4G perceptible dans tous les territoires

Le New Deal Mobile est un accord historique signé en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile afin d'accélérer la couverture mobile notamment pour les nombreuses communes du programme zone blanche ne disposant pas encore de couverture.

Le New Deal Mobile :

2 484 sites du Dispositif de Couverture Ciblée étaient en service (au 31 mai 2023) sur les 5 000 sites qui devront être construits avant le 31 décembre 2027.

Les engagements pris par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires sont multiples et permettent de répondre aux attentes des utilisateurs, partout sur le territoire. L'amélioration de la qualité des réseaux mobiles nécessite une généralisation de la technologie 4G, accessible pour tous, sur l'ensemble des réseaux mobiles. L'objectif est d'assurer une couverture ciblée des zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié, y compris lors des déplacements sur les axes routiers.

L'enjeu :

Poursuivre le déploiement des infrastructures mobiles

Engagée dans ce projet d'envergure depuis 2018, la Fédération Française des Télécoms a identifié les blocages qui ralentissent les déploiements des réseaux mobiles et les moyens pour simplifier les règles.

Règles à simplifier

- **Synchroniser les autorisations d'urbanisme et les raccordements électriques.** De nombreux sites mobiles construits ne peuvent pas être mis en service faute de raccordement au réseau électrique. La synchronisation des autorisations d'urbanisme et des demandes de raccordement électrique permettrait de réduire les délais de déploiement.
- **Favoriser l'implantation des sites mobiles dans les communes littorales.** L'amélioration de la couverture mobile dans les communes du littoral constituent une demande légitime des habitants qui y résident de manière permanente ou saisonnière. Le droit existant autorise l'implantation de sites mobiles uniquement en continuité avec l'urbanisation existante et donc à proximité des zones habitées. Pour atteindre les objectifs de couverture mobile, il est nécessaire d'introduire une dérogation législative au principe de construction en continuité de l'urbanisation pour les communications électroniques.



LES ACTIONS DE VALORISATION DU NEW DEAL MOBILE

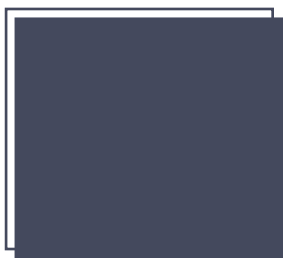
Un service clé en main à destination des élus

La Fédération Française des Télécoms organise régulièrement des rencontres avec les élus pour leur présenter l'état d'avancement du New Deal Mobile. Elle propose des services clés en main : inaugurations de pylônes 4G multi-opérateurs, réalisation de cartes par département permettant de visualiser avec précision l'état d'avancement du New Deal Mobile à l'échelle locale, réunions pédagogiques d'information, participation à des colloques et aux congrès des associations nationales d'élus.



LE NEW DEAL MOBILE EN CORSE

Témoignage de Jean-Baptiste GIFFON, Maire de Bastelica (Corse du Sud) :



« Je suis très satisfait de l'implantation de ce nouveau pylône de téléphonie mobile sur la commune de Bastelica. Après une visite sur site, grâce à la réactivité des opérateurs et une excellente concertation, l'installation fut réalisée dans de brefs délais. Désormais nos concitoyens sont sortis de la zone blanche. La téléphonie mobile et le débit Internet sont des atouts pour attirer de nouveaux habitants et essentiels pour maintenir l'attractivité de nos vallées de montagne. »



QUI SOMMES-NOUS ?



Créée le 24 septembre 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communication électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international.
www.fftelecoms.org

Contact
Olivier RIFFARD
Directeur Général Adjoint
oriffard@fftelecoms.org

Fédération Française des Télécoms
11-17 rue de l'Amiral Hamelin
75 116 Paris
www.fftelecoms.org

Tél : 01 42 27 72 69

